

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
du 27 février 2026,
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Rilhac-Rancon.
N° 27908
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles
R.120-1, R.121-1 et R.123-10;
Vu la délibération en date du 18 février 2020 approuvant
le Plan local d'urbanisme de Rilhac-Rancon;
Vu l'arrêté n° 67-2026-127-T003 du 29 janvier 2026,
portant révision du classement, source des
infrastructures de transports terrestres du
département de la Haute-Vienne;
Vu notamment le document annexé à l'arrêté
l'arrêté n° 67-2026-127-T003 du 29 janvier 2026,
avec la liste des notes classées de département de la
Haute-Vienne, et le plan de classement source des
infrastructures de transports terrestres de la commune
de Rilhac-Rancon;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
commune de Rilhac-Rancon.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Rilhac-Rancon
sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :
- l'arrêté n° 67-2026-127-T003 du 29 janvier 2026, portant révision du classement
source des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-
Vienne;
ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du
public, à l'agence de Rilhac-Rancon et au siège de Limoges Métropole à la date du
présent arrêté.
ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Rilhac-Rancon et au siège de
Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 24/03/2026

Président de Limoges Métropole

Publié le mercredi 25 mars 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Recours devant le Tribunal administratif
du ressort de la commune de Rilhac-Rancon
N° 27908-2026-127-T003

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Rilhac-Rancon

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026



27908.pdf
(.pdf, 1,6 Mo)



TÉLÉCHARGER